économie de la construction

MAITRE D'OUVRAGE

CHU de ST ETIENNE
13 rue Ambroise Paré
42100 SAINT ETIENNE

Rénovation et aménagement du Pavillon n°26 (CHU Bellevue)

13 Rue Ambroise Paré
42100 SAINT ETIENNE

Lot n°13

CARRELAGE - FAIENCE

C.C.T.P. / D.P.G.F.

Dossier	D241204
Date	10/07/2026
Phase	DCE
Indice	2.00

ARCHITECTE :
AA GROUP
1 rue Elisée Reclus
42000 SAINT-ETIENNE
Tél : 04.77.49.20.70 Fax : 04.77.32.69.06
Mél : arch@aagroup.fr

ARCHITECTE :
CLEMENSON ARCHITECTES
7 rue Jean Zay
42270 SAINT PRIEST EN JAREZ
Tél : 09.87.44.70.41
Mél : agence@clemenson-architectes.com

BE FLUIDES :
COGIFLUIDES
51 rue Sibert - Parc Novaciérie
42400 SAINT-CHAMOND
Tél : 04 77 25 70 00
Mél : contact@cogifluide.com

BE STRUCTURE :
INGENIERIE CONSTRUCTION
17 B rue de la Presse
42000 SAINT-ETIENNE
Tél : 04.77.91.30.50
Mél : q.pastor@bet-ic.com

ECONOMISTE DE LA CONSTRUCTION :
CM économistes
6 Rue de Molina
42000 SAINT ETIENNE
Tél : 04.77.92.39.42
Mél : contact@cm-economistes.fr

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

PRESCRIPTIONS COMMUNES

Confère lot 00 - PRESCRIPTIONS COMMUNES A TOUS LES LOTS

PRESCRIPTIONS Particulières aux CHAPES ET CARRELAGES

CONSISTANCE DES TRAVAUX DE CHAPE

Sauf dispositions contraire des documents particuliers du Marché, les travaux dus par l'entreprise sont les suivants :

- Le constat du tracé du trait de niveau permettant de déterminer les arases du sol fini.
- La réception de l'état des supports (cote d'arase, planéité, état de surface).
- La fourniture et la mise en place d'armature métallique.
- La fourniture et la mise en œuvre de chape conformément aux prescriptions du DTU
- La fourniture et la mise en œuvre de chape d'enrobage dans le cas de plancher chauffant conformément aux prescriptions du cahier des charges du DTU.
- La mise en place de dispositifs adaptés pour empêcher la pénétration de la laitance dans les joints entre panneaux isolants ou entre panneaux et murs.
- Les dispositifs d'interdiction d'accès des pièces pendant la durée des travaux de revêtements et les détails subséquents de protection de ces revêtements.
- Le balayage et le nettoyage des revêtements et plinthes.
- L'enlèvement hors chantier de tous déchets et gravats résultant des travaux de chape.
- Les joints de dilatation du gros-œuvre seront respectés lors de l'exécution des chapes.
- L'insertion des profils (ou réservations pour joints de dilatation).
- Le respect du calepinage Architecte pour les joints de fractionnement.
- Le nettoyage et l'enlèvement de tous déchets et gravois résultant de ces travaux.
- Liste non exhaustive

CONSISTANCE DES TRAVAUX DE CARRELAGE

Sauf dispositions contraire des documents particuliers du Marché, les travaux dus par l'entreprise sont les suivants :

- Le constat du tracé du trait de niveau permettant de déterminer les arases du sol fini.
- La réception de l'état des supports (cote d'arase, planéité, état de surface).
- Les études, plans d'appareillage et calepinage éventuels du revêtement projeté.
- La fourniture et la pose des revêtements prévus aux prescriptions du présent devis et conformément aux prescriptions du Cahier des Clauses Techniques.
- Les carrelages devront toujours répondre aux contraintes exigées pour les locaux concernés, suivant les classifications d'usage PEI et UPEC.
- La fourniture et la mise en œuvre du matériau de remplissage des joints de fractionnement dont la nature sera fixée.
- Les dispositifs d'interdiction d'accès des pièces pendant la durée des travaux de revêtements et les délais subséquents de protection de ces revêtements.
- Le balayage et le nettoyage des revêtements et plinthes.
- La protection des revêtements qui le nécessitent.
- L'enlèvement hors chantier de tous déchets et gravats résultant des travaux de revêtements.
- Les travaux préparatoires en respect des conditions et prescriptions définies par le DTU
- La fourniture et la mise en œuvre du matériau de remplissage des joints périphériques.
- La fourniture et la pose de plinthes.
- La fourniture et pose des accessoires tels que cornières de seuil, cadre de tapis brosse, de trappe de visite etc... ainsi qu'éventuellement l'habillage de leurs couvercles.
- La fourniture et pose de cornières de rive des joints, en respect des joints du gros œuvre et éventuellement de leur couvre joint ou matériaux de remplissage, dont la nature sera définie au présent devis.
- La désolidarisation du revêtement ou de la forme.
- Le ponçage, l'encaustiquage, le vernissage des revêtements (suivant nature).
- Liste non exhaustive

CONSISTANCE DES TRAVAUX DE FAIENCES

Sauf dispositions contraire des documents particuliers du Marché, les travaux dus par l'entreprise sont les suivants :
- Le constat et tracé des traits de niveau permettant de déterminer les arases du sol fini et emprises du revêtement.
- La réception de l'état des supports (cote d'arase, planéité, état de surface), cloison neuves, débarrassées de tous gravats et souillures.
- Les études, plans d'appareillage et calepinage éventuel du revêtement projeté.
- La préparation des supports.
- La fourniture et la pose des revêtements prévus aux prescriptions du présent devis et conformément aux prescriptions du Cahier des Clauses Techniques DTU.
- La fourniture et la mise en œuvre du matériau de remplissage des joints de fractionnement dont la nature sera fixée, si nécessaire.
- Les dispositifs d'interdiction d'accès des pièces pendant la durée des travaux de revêtements et les délais subséquents de protection de ces revêtements.
- Le balayage et le nettoyage des revêtements.
- L'enlèvement hors chantier de tous déchets et gravats résultant des travaux de revêtements.
- La fourniture et la mise en œuvre du matériau de remplissage des joints périphériques éventuels.
- La fourniture et pose des accessoires tels que cornières, trappe de visite, éléments d'ossature de support, etc...
- La réalisation des joints, en respect des joints du gros œuvre et éventuellement de leur couvre joint ou matériaux de remplissage, dont la nature sera définie au présent devis.

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

- L'exécution d'élément d'habillage de baignoire ou d'encastrement de bac à douche.
- Le décapage et lavage définitif en fin des travaux de revêtement.
- Liste non exhaustive

RECEPTION & ACCEPTATION DES SUPPORTS

L'entrepreneur devra procéder à l'examen de toutes les surfaces à traiter et aviser avant la remise de son offre l'Architecte, de toutes conditions susceptibles de nuire à l'application convenable et à l'adhérence du produit prescrit et non comprises aux prestations du présent devis.
La réception des supports sera effectuée préalablement à tous travaux
Toute réserve émise postérieurement à cette réception initiale serait réputée "non écrite".
Le début d'exécution des travaux implique l'acceptation sans réserve des supports

HYGROMETRIE

La pose des chapes et carrelages se fera après vérification des conditions hygrométriques du chantier, conformément aux prescriptions des D.T.U.
En cours de chantier, le Maître œuvre pourra exiger que l'entreprise fasse réaliser un essai d'hygrométrie sur les différents matériaux proposés à la mise en œuvre.
Ces taux d'hygrométrie devront être conformes aux recommandations en vigueur.
En cas de non conformité l'entreprise devra prendre toutes les dispositions, (Chauffage, etc..) pour retrouver les taux d'hygrométrie correspondant aux recommandations des avis techniques et classements des matériaux

DOCUMENTS TECHNIQUES DE REFERENCE

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément au chapitre "Spécifications des Textes de Référence" des "PRESCRIPTIONS Communes à tous les lots"

Liste non limitative spécifique au présent lot :
- NF DTU 26.2 - Travaux de bâtiment - Chapes et dalles à base de liants hydrauliques
- DTU 26.2/52.1 (NF P61-203) (décembre 2003)- Mise en œuvre de sous-couches isolantes sous chape ou dalle flottantes et sous carrelage - Cahier des clauses techniques -
- NF DTU 52.1 - Travaux de bâtiment - Revêtements de sol scellés
- NF DTU 52.2 - Travaux de bâtiment - Pose collée des revêtements céramiques et assimilés - Pierres naturelles
- DTU 55.2 Revêtements muraux attachés en pierre mince
- NF DTU 65.14: Travaux de bâtiment - Exécution de planchers chauffants à eau chaude
- Liste non exhaustive

Le présent CCTP est réalisé sur la base des "documents techniques de référence" (confère Prescriptions communes à tous les lots), l'Entreprise en tant que professionnelle devra prendre connaissance de ces documents et devra palier à tous manquements au CCTP du présent lot.

DOCUMENTS DE REFERENCE

Le présent DCE a été établi sur la base des documents suivants :

PLANS DE STRUCTURE BETON & CHARPENTE METALLIQUE établis par BOST INGENIERIE :
-> Le plan de principe de confortement PH VS du 15 juin 2026
-> Les plans de structure béton et métallique de la passerelle du 08 juin 2026
-> Les plans de structure béton du 3 juin 2026 (FONDATIONS au PH R+3)
-> Le plan de modification des charpentes métalliques indice 0 du 16 février 2026

PLANS ARCHITECTE établis par CLEMENSON ARCHITECTES :
-> Les plans architecte du 23 juin 2026 Indice 2

PLANS ARCHITECTE établis par AA GROUP :
-> Les carnets de détails architecte du 14 avril 2026 comprenant :
- les détails sur coursive d'accès handicapé et habillage façade d'entrée
- les détails de façades sud R+3 N° 01 02 03 04 05 06 07 08
- les détails ht façade sud et autres façades N° 20 21 09 10 11 12 13 14 16
- les détails porche d'entrée et autres N° 17 18 24 25 26

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
13.1	**TRAVAUX PREPARATOIRES**				
13.1.1	**NETTOYAGE & RESSUIVI DE REVETEMENTS DE SOLS EXISTANTS** Prestation comprenant : - Décapage des adhérences de matériaux notamment, traces de colle, plâtre, peintures, etc.., balayage et dépoussiérage. - Lessivage et nettoyage des sols à la serpillière essorée avec détergent neutre. - Enlèvement final des déchets et tous détails d'exécutions. - Ressuivi général des carreaux de sol existants - Dépose avec soins des carreaux non adhérents - Repose des carreaux de sol à la colle, en raccord sur l'existant y compris surcharge si nécessaire - Calepinage des carreaux identiques à l'existant - Réalisation des joints par coulis de mortier - Protection et Nettoyage en fin d'intervention. - Tous détails et sujétions d'exécution. Ensemble complet compris toutes prestations annexes nécessaires, difficultés et adaptations induites.				
13.1.1.1	**NETTOYAGE & RESSUIVI DE MARCHES D'ESCALIERS EN REVETEMENT PIERRE** Suivant prescriptions ci-avant, plan Architecte Travaux complémentaires : - Nettoyage adapté au support - Séchage complet des parements - Réalisation de ragréage ponctuel en recherche au mortier sur les éléments défectueux. - Consolidation de carreaux par application d'un produit reminéralisant pour pierre, pulvérisation en plusieurs passes jusqu'à refus du support, suppression de l'excès de lait appliqué. - Essuyage et lustrage pour redonner un aspect brillant - Protection contre les salissures par hydrofugation intégrant la préparation du support et l'application en 1 ou plusieurs passes du produit (humidité du support, température d'emplois, dilution du produit, temps de séchage entre 2 applications, Etc) - Compris nettoyage et reprise des nez de marches poncés (marquage PMR) si nécessaire L'Entreprise devra également : - Etude des supports et détermination du produit le plus adapté - Toutes les fournitures et produits nécessaires à soumettre à l'avis de l'Architecte Les produits employés ne devront en aucun cas modifier la perméabilité à la vapeur d'eau des pierres, ni altérer l'aspect d'origine Article compté au ml de marches à reprendre (marches + contremarche) quelque-soit l'emprise des interventions. ***Localisation** : ESCALIER 1* *Du niveau RDC jusqu'au R+1* 2*11U*1.60 = 35,20 ML ***Localisation** : Du niveau R+1 jusqu'au R+2* 2*11U*1.60 = 35,20 ML ***Localisation** : Du niveau R+2 jusqu'au R+3* 2*11.00*1.60 = 35,20 ML = 105,60 ML ***Localisation** : ESCALIER 2* *Du niveau RDC "bas" jusqu'au RDC* 2*11.00*1.60 = 35,20 ML ***Localisation** : Du niveau RDC jusqu'au R+1* 2*11.00*1.60 = 35,20 ML ***Localisation** : Du niveau R+1 jusqu'au R+2* 2*11.00*1.60 = 35,20 ML ***Localisation** : Du niveau R+2 jusqu'au R+3* 2*11.00*1.60 = 35,20 ML = 140,80 ML = **247,00 ML**				
		ML	**247,00**	€	€

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

TRAVAUX PREPARATOIRES

Total H.T. : _____€

13.2 **CARRELAGE**

13.2.1 **REVÊTEMENT DE SOL CARRELAGE COLLE**

Fourniture et pose de carrelage collé comprenant :

La FOURNITURE des CARREAUX
- Suivant indications aux articles ci-après du présent devis.
- L'amenée des carreaux à pied d'œuvre.

Le COLLAGE
- Réalisé à la colle recommandée par le fabricant bénéficiant d'un Avis Technique favorable.

La POSE
- A la bande ou à la règle de carreaux de grès cérame selon la norme NF P 61.405.
- Tolérance sur revêtement fini inférieure à 3mm pour la planéité, de 10 mm pour le niveau, inférieure à 2mm pour l'alignement des joints et selon réglementation en vigueur

La REALISATION DES JOINTS
- Réalisation de l'ensemble des joints nécessaires de nature et de mise en œuvre conforme à l'article 4.7 du Cahier des Clauses Techniques DTU 52.1 (joints de dilatation, de retrait, de fractionnement du revêtement, périphériques, et joints entre carreaux).

Le COULIS et MORTIER pour JOINTS
- Réalisé conformément à l'article 4.6 du Cahier des Clauses Techniques DTU 52.1
- La largeur du joint sera déterminé par le calepinage et à soumettre à l'approbation de l'Architecte, avant réalisation.
- Joints réduits à la résine ou joints mortiers selon demande de l'Architecte

L'ENSEMBLE DES SUJETIONS DE MISE EN OEUVRE
- Telles que coupes, entailles, déchets, etc...

13.2.1.1 **CARRELAGE COLLE GRES CERAME 30 x 60 cm - U4P3E3C2**

Selon prescriptions ci-avant

Fourniture et pose de carrelage grès cérame collé comprenant :

MISE EN OEUVRE :

- Tous travaux préparatoires adaptés pour pose sur chape rapportée lissée, compris ragréage si nécessaire.
- Pose par double encollage
- Utilisation de colle à faibles émissions de COV (label EMICODE EC1).
- Joints réduits réalisé à la résine ou joint standard au mortier suivant choix de l'Architecte.
- Calepinage pour pose droite.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

- Type : Carrelage grès cérame.
- Dimension : 30 x 60 cm
- Classement UPEC : U4 P3 E3 C2
- Coloris : Selon volonté de l'architecte.
- Support : Chape existante préparée

***Localisation** : NIVEAU RDC "BAS"*

Accueil

	2.05*0.57 =	1,17 M2
	5.95*6.26 =	37,25 M2
	2.91*2.91 =	8,47 M2
	2*0.35*1.85 =	1,30 M2
Passage portes	2*0.93*0.05 =	0,09 M2
	=	48,28 M2
	=	48,28 M2

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	= **49,00 M2**				
	***Localisation** : NIVEAU RDC HAUT*				
	Sas entrée				
	2.84*1.60 = 4,54 M2				
	Passage portes 2.84*0.05 = 0,14 M2				
	= 4,68 M2				
	***Localisation** : Entrée principale + Circulation RDC Haut*				
	3.26*1.51 = 4,92 M2				
	2.80*0.70 = 1,96 M2				
	8.70*2.20/2 = 9,57 M2				
	8.70*3.20/2 = 13,92 M2				
	1.20*3.86/2 = 2,32 M2				
	3.84*10.30 = 39,55 M2				
	5.30*1.68 = 8,90 M2				
	5.60*1.68 = 9,41 M2				
	Passage portes 6*0.93*0.05 = 0,28 M2				
	Passage portes 5*1.46*0.05 = 0,37 M2				
	Passage portes 1*2.84*0.05 = 0,14 M2				
	= 91,34 M2				
	***Localisation** : Petite circulation*				
	1.50*0.71 = 1,07 M2				
	1.55*(3.90+4.15)/2 = 6,24 M2				
	Passage portes 4*0.93*0.05 = 0,19 M2				
	= 7,50 M2				
	= 103,52 M2				
	= **104,00 M2**				
		M2	**153,00**	€	€
13.2.1.2	**CARRELAGE GRES CERAME COLLE DE 30 x 60cm - U4 P3 E3 C2 / Ascenseur**				
	Fourniture et pose de carrelage **grès cérame** collé comprenant notamment :				
	CARACTERISTIQUES TECHNIQUES				
	- Dimension des carreaux : 30 x 60 cm - Type : grès cérame - Classement UPEC mini : U4 P3 E3 C2 minimum. - Coloris : au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant (minimum 15 coloris au choix) - Support : plancher métallique de la cabine 'ascenseur.				
	MISE EN OEUVRE				
	- Pose par double encollage à la colle spéciale recommandée par le fabricant avec avis technique en cours de validité - Utilisation de colle à faibles émissions de COV (label EMICODE EC1) - Joint réalisé au mortier suivant choix de l'Architecte - Pose droite à la colle spéciale recommandée par le fabricant avec avis technique en cours de validité. - Y compris coupes, entailles, déchets, ... - Toutes sujétions de mise en oeuvre				
	MATERIAU ou MATERIEL PROPOSE PAR L'ENTREPRISE :				
	***Localisation** : CABINE ASCENSEUR*				
	1.10*1.40 = 1,54 M2				
	= **1,60 M2**				
		M2	**1,60**	€	€

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

13.2.2 **FOURNITURE ET POSE DE PLINTHES**

Fourniture et pose de plinthes comprenant :

LA FOURNITURE DES PLINTHES
- Suivant désignation aux articles ci-après.
- L'amenée à pied d'œuvre.
- Coloris et aspects aux choix des Architectes.

PREPARATION DU SUPPORT VERTICAL
- De façon à obtenir un support propre et débarrassé de tous déchets et matériaux susceptibles de gonfler ou de provoquer des réactions sur le mortier de pose.
- La vérification de la présence de relevés de protection contre l'humidité le cas échéant.

SOIT LE MORTIER DE POSE
- mortier de pose identique à celui employé en partie courante et exécuté dans les mêmes conditions.
SOIT LE MORTIER COLLE
- Identique à celui employé en partie courante et exécuté dans les mêmes conditions.

LA MISE EN OEUVRE
- Devant assurer la planéité des faces vues des plinthes ainsi que l'alignement continu des bords supérieurs.
- Coupes, entailles, jointoiement, déchets, protection et nettoyage.
- Remplissage des joints exécuté conformément au DTU n 55.1.

13.2.2.1 **PLINTHES DROITES GRES CERAME ASSORTIE AU CARRELAGES 30 x 60 cm**

Fourniture et pose de plinthes assorties au revêtement de carrelage en partie courante au format 300 x 600 mm avec ensemble des pièces d'angles rentrants ou sortants nécessaires.
Toutes sujétions de mise en œuvre dito précédemment en pose collée.

***Localisation** : NIVEAU RDC "BAS"*

Accueil

	2*(9.20+6.85) =	32,10 ML	
Déd.portes	-2*1.02 =	-2,04 ML	
Déd.portes ext.	-1*1.80 =	-1,80 ML	
	=	28,26 ML	
	=		28,26 ML

***Localisation** : NIVEAU RDC*

Sas entrée

	2*(2.84+1.60) =	8,88 ML	
Déd.portes	-2*2.84 =	-5,68 ML	
	=	3,20 ML	

***Localisation** : Entrée principale + Circulation RDC Haut*

	(3.84+5.70+5.30+1.68+5.30+6.75+1.20 +3.40+2.23+3.26+1.51+0.41+7.89+2.79 +5.60+1.70+5.55+5.70) =	69,81 ML	
Déd.portes	-6*1.02 =	-6,12 ML	
Déd.portes	-5*1.55 =	-7,75 ML	
Déd.portes	-1*2.84 =	-2,84 ML	
	=	53,10 ML	

***Localisation** : Petite circulation*

	(4.02+1.64+4.15+1.55) =	11,36 ML	
Déd.portes	-4*1.02 =	-4,08 ML	
	=	7,28 ML	
	=		63,58 ML
	=		**92,00 ML**

ML	**92,00**	€		€

CARRELAGE

Total H.T. : _____ €

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

13.3 **FAIENCE**

13.3.1 **SOUS-COUCHE DE PROTECTION MURALE "SPEC" pour "EB+collectif"**

Réalisation d'une sous-couche de protection à l'eau sous carrelage mural, de type "SPEC" sous avis technique favorable en locaux classés "EB+collectif" et incluant l'ensemble des adaptations nécessaires à sa mise en œuvre et comprenant :

- Préparation de surface jusqu'à obtention d'un état compatible à l'application du traitement.
- Revêtement flexible monocomposant à base de résines synthétiques appliqué en 2 couches à raison de 1 à 1.5 kg/m2 sur primaire d'adhérence.
- Inclus traitement de l'ensemble des points singuliers tels que renforts des angles rentrants et sortants, traversées, fissures, notamment.
- Implantation et tracé altimétrique des niveaux d'emprise du traitement, compris nettoyage éventuel des surfaces excédentaires apparentes ou nuisible à l'adhérence du revêtement de finition.
- Réalisation suivant avis technique du fabricant.

SUPPORT : Parois B.A. ou plaques de plâtre neuves.

***Localisation** : AU DROIT DES DOUCHE TOUTE HAUTEUR*
suivant plans de l'Architecte
NIVEAU RDC "BAS"

Douches des Vestiaires H / circulation 3

2*(1.50+1.50)*2.60ht = 15,60 M2
Déd.portes -1*1.02*2.10ht = -2,14 M2
= 13,46 M2

***Localisation** : Douche*

2*(1.50+1.85)*2.60ht = 17,42 M2
Déd.portes -1*1.02*2.10ht = -2,14 M2
= 15,28 M2
= 28,74 M2

***Localisation** : Douches des vestiaires F / circulation 3*

2*(1.50+1.50)*2.60ht = 15,60 M2
Déd.portes -1*1.02*2.10ht = -2,14 M2
= 13,46 M2

***Localisation** : Douche*

2*(1.50+2.16)*2.60ht = 19,03 M2
Déd.portes -1*1.02*2.10ht = -2,14 M2
= 16,89 M2
= 30,35 M2

***Localisation** : Douche du vestiaire H vers salles archives*

2*(1.66+1.50)*2.60ht = 16,43 M2
Déd.portes -1*1.02*2.10ht = -2,14 M2
= 14,29 M2

***Localisation** : Douche du vestiaires F vers salles archives*

2*(1.50+1.50)*2.60ht = 15,60 M2
Déd.portes -1*1.02*2.10ht = -2,14 M2
= 13,46 M2
= **87,00 M2**

(Z)		**M2**	**87,00**	€	€

13.3.2 **REVETEMENT MURAL EN CARRELAGE COLLE**

Fourniture et pose de carreaux céramique, comprenant :

- Nettoyage du support et pose à la colle spéciale recommandée par le fabricant, avec avis technique du C.S.T.B. en cours de validité.
- Coupes, entailles, carreaux de rives à bords arrondis et jointoiement à la barbotine de ciment blanc ou teinté.
- Garnissage en périphérie et joints souples au pourtour des appareils sanitaires.
- Fourniture et mise en œuvre de baguettes sur angles saillants.
- Nettoyage après coup, notamment appareils sanitaires et dessous de baignoire.

ECHANTILLONS
L'entreprise titulaire du marché devra tous les échantillons réclamés par la Maîtrise d'Oeuvre.

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

13.3.2.1 **CARRELAGE MURAL EN CARREAUX GRES EMAILLE de 30 x 30 cm**

Fourniture et pose de carreaux muraux comprenant :

MISE EN OEUVRE :

- Pose au mortier colle épais adjuvanté avec joint 2 mm de largeur.
- Joint au mortier spécial prêt à l'emploi à base de résines synthétiques, d'additifs hydrofugeant et pigments de coloration.
- Étanchéité sur éléments sanitaires par joints acrylique blanc lissé qualité fongicide à élasticité permanente.
- Coupe, chute et sujétions de mise en œuvre suivant indication du fabricant.

FINITION :
- Fourniture et pose d'un profilé d'angle arrondi en aluminium anodisé de chez "Schlüter-Systems" ou de qualité équivalente.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

- Type : Carrelage grès émaillé
- Dimension : 30 x 30 cm
- Choix : groupe B III correspondant à la désignation commerciale "Premier choix ou Bon choix".
- Coloris : 15 coloris aux choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant, avec possibilité de panachage.

SUPPORT :
- Parois enduit plâtre ou/et plaques de plâtre neuves (cloison, doublage, gaine technique, etc...)

***Localisation** : FAIENCE TOUTE HAUTEUR AU DROIT DES DOUCHES*

Reprendre pos. 13.3.1 : Z = **87,00 M2**

***Localisation** : FAIENCE HAUTEUR 2.10 M SUR 2 OU 3 MURS DANS LES SANITAIRES*
Suivant représentation sur les plans de l'Architecte
NIVEAU RDC "BAS"

Sanitaires vers salle de sport

(2.81+1.60+1.80)*2.10ht = 13,04 M2
= 13,04 M2

***Localisation** : Sanitaires sur accueil*

(2.81+1.55+1.30)*2.10ht = 11,89 M2
= 11,89 M2

***Localisation** : Sanitaires dans vestiaire H*

(2.01*2+2.30)*2.10 = 13,27 M2

***Localisation** : Sanitaires dans vestiaires F*

(1.99*2+2.30)*2.10 = 13,19 M2
= 51,39 M2

***Localisation** : NIVEAU RDC*

Sanit. Visit. / PFR

(1.60+1.66+2.57)*2.10ht = 12,24 M2
= 12,24 M2

***Localisation** : Sanit. Perso 1 / circulation UTDT*

(2.30+1.65+2.71)*2.10ht = 13,99 M2
= 13,99 M2

***Localisation** : Sanit. Perso 2 / circulation UTDT*

(1.65+2*2.71)*2.10ht = 14,85 M2
= 14,85 M2

***Localisation** : Sanit. Vsit./ salle attente UTDT*

(1.58+2*2.24)*2.10ht = 12,73 M2
= 12,73 M2

***Localisation** : Sanit. Perso 1 / circulation interface*

(2.40+1.55+2.93)*2.10ht = 14,45 M2
= 14,45 M2

***Localisation** : Sanit. Perso 2 / circulation interface*

(2.40+1.93+2.93)*2.10ht = 15,25 M2

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	= 15,25 M2				
	***Localisation** : Sanit. Visit. / circulation interface*				
	(1.77+2*2.48)*2.10ht = 14,13 M2				
	= 14,13 M2				
	***Localisation** : Sanit. Visit. vers consultation 4*				
	(2*2.53+1.80)*2.10ht = 14,41 M2				
	= 14,41 M2				
	***Localisation** : Sanit. Vsit. vers local rangement*				
	(2*2.91+1.80)*2.10ht = 16,00 M2				
	= = 16,00 M2				
	= 128,05 M2				
	***Localisation** : NIVEAU R+1*				
	Sanit. Perso.1 / circulation 1 CMP				
	(2.20+1.75+2.70)*2.10ht = 13,97 M2				
	= 13,97 M2				
	***Localisation** : Sanit. Perso. 2 / circulation 1 CMP*				
	(2.70+1.78+2.20)*2.10ht = 14,03 M2				
	= 14,03 M2				
	***Localisation** : Sanit. visiteurs 1 / circulation 2 CMP*				
	(2.40+1.70+2.93)*2.10ht = 14,76 M2				
	= 14,76 M2				
	***Localisation** : Sanit. visiteurs 2 / circulation 2 CMP*				
	(2.93+1.82+2.40)*2.10ht = 15,02 M2				
	= 15,02 M2				
	***Localisation** : Sanit. Perso. 1 / circulation 4 CMP*				
	(2.22+2.80)*2.10ht = 10,54 M2				
	= 10,54 M2				
	***Localisation** : Sanit. Perso. 2 / circulation 4 CMP*				
	(1.70+2.88)*2.10ht = 9,62 M2				
	= 9,62 M2				
	***Localisation** : Sanit. Visit. 1 / circulation 4 CMP*				
	(2.01+2.88)*2.10ht = 10,27 M2				
	= 10,27 M2				
	***Localisation** : Sanit. Visit. 2 / circulation 4 CMP*				
	(1.78+2.80)*2.10ht = 9,62 M2				
	= 9,62 M2				
	***Localisation** : Sanit. visit. 1 / service addicto*				
	(2.27+2*1.10)*2.10ht = 9,39 M2				
	= 9,39 M2				
	***Localisation** : Sanit. visit.2 / addicto*				
	(2.27+2*1.10)*2.10ht = 9,39 M2				
	= 9,39 M2				
	***Localisation** : Sanit Personnel 1 / addicto*				
	(2.27+2*1.00)*2.10ht = 8,97 M2				
	= 8,97 M2				
	***Localisation** : Sanit Personnel 2 / addicto*				
	(2.27+2*1.00)*2.10ht = 8,97 M2				
	= = 8,97 M2				
	= 134,55 M2				
	***Localisation** : NIVEAU R+2*				
	Sanit Visit. / circulation CS2R1				
	(2.30+1.76+2.70)*2.10ht = 14,20 M2				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
	= 14,20 M2				
	***Localisation** : Sanit Visit. 2 / circulation CS2R1*				
	(1.75+3.35+2.20)*2.10ht = 15,33 M2				
	= 15,33 M2				
	***Localisation** : Sanit Perso 1 / circulation CS2R2*				
	(2.40+1.69+2.94)*2.10ht = 14,76 M2				
	= 14,76 M2				
	***Localisation** : Sanit Perso. 2 / circulation CS2R 2*				
	(2.94+1.84+2.40)*2.10ht = 15,08 M2				
	= 15,08 M2				
	***Localisation** : Sanit. Perso. 1 / circulation RE-PAIRE*				
	(2.22+2.45)*2.10ht = 9,81 M2				
	= 9,81 M2				
	***Localisation** : Sanit. Perso. 2 / circulation RE-PAIRE*				
	(1.70+2.92)*2.10ht = 9,70 M2				
	= 9,70 M2				
	***Localisation** : Sanit. Visit. 1 / circulation RE-PAIRE*				
	(2.01+2.92)*2.10ht = 10,35 M2				
	= 10,35 M2				
	***Localisation** : Sanit. Visit. 2 / circulation RE-PAIRE*				
	(1.78+2.74)*2.10ht = 9,49 M2				
	= 9,49 M2				
	= 98,72 M2				
	***Localisation** : NIVEAU R+3*				
	Sanit. Perso. / circulation mobile 1				
	(2.22+2.40)*2.10ht = 9,70 M2				
	= 9,70 M2				
	***Localisation** : Sanit. Perso. 2 / circulation mobile 1*				
	(1.70+2.92)*2.10ht = 9,70 M2				
	= 9,70 M2				
	***Localisation** : Sanit. Visit. 1 / circulation service mobile 1*				
	(2.01+2.92)*2.10ht = 10,35 M2				
	= 10,35 M2				
	***Localisation** : Sanit. Visit.*				
	(1.85+2.74)*2.10ht = 9,64 M2				
	= 9,64 M2				
	= 39,39 M2				
	=		**453,00 M2**		
	***Localisation** : Crédence ht 60 cm au-dessus des points d'eaux*				
	NIVEAU RDC HAUT				
	Bureau infirmier				
	(0.80+0.50)*0.60 = 0,78 M2				
	***Localisation** : Salle de soins service UPDT*				
	(0.80+0.50)*0.60 = 0,78 M2				
	***Localisation** : NIVEAU R+1*				
	Local ménage sur point d'eau				
	(0.80+0.50)*0.60 = 0,78 M2				
	***Localisation** : Salle activité création*				
	0.90*0.60 = 0,54 M2				
	***Localisation** : Salle de soin / service 2 CMP*				
	(0.80+0.50)*0.60 = 0,78 M2				

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

***Localisation** : salle de soins / addicto*

(0.80+0.50)*0.60 = 0,78 M2

***Localisation** : NIVEAU R+2*

Local ménage

0.80*0.60 = 0,48 M2

***Localisation** : Salle de soin / service CS 2 R*

(0.80+0.60*2)*0.60 = 1,20 M2

***Localisation** : NIVEAU R+3*

Local ménage

0.80*0.60 = 0,48 M2

= **7,00 M2**

	M2	**547,00**	€	€

13.3.2.2 **CARRELAGE MURAL EN CARREAUX GRES EMAILLE de 20 x 40 cm**

Fourniture et pose de carreaux muraux comprenant :

MISE EN OEUVRE :

- Pose au mortier colle épais adjuvanté avec joint 2 mm de largeur.
- Joint au mortier spécial prêt à l'emploi à base de résines synthétiques, d'additifs hydrofugeant et pigments de coloration.
- Étanchéité sur éléments sanitaires par joints acrylique blanc lissé qualité fongicide à élasticité permanente.
- Coupe, chute et sujétions de mise en œuvre suivant indication du fabricant.

FINITION :
- Fourniture et pose d'un profilé d'angle arrondi en aluminium anodisé de chez "Schlüter-Systems" ou de qualité équivalente.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES :

- Type : Carrelage grès émaillé
- Dimension : 20 x 40 cm
- Choix : groupe B III correspondant à la désignation commerciale "Premier choix ou Bon choix".
- Coloris : 15 coloris aux choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant, avec possibilité de panachage.

SUPPORT :
- Parois enduit plâtre ou/et plaques de plâtre neuves (cloison, doublage, gaine technique, etc...)

cette prestation sera réalisée après commande écrite de l'architecte en fonction des besoins réels du chantier.

***Localisation** : Suivant besoins en cours de chantier*

40,00 M2

	M2	**40,00**	€	€

FAIENCE

Total H.T. : _____ €

13.4 ## OUVRAGES DE FINITION

13.4.1 **MIROIR**

Fourniture et mise en place de Miroir du type Glace argentée feuilletée, en épaisseur adaptée aux sollicitations et exigences demandées, traitement anti-rayures et anti-buée avec cadre aluminium anodisé à coins arrondis en matériau de synthèse.
- Y compris fixation par supports métalliques et chevillés contre élévation.
- Pose au nu du carrelage suivant calepinage Architecte du carrelage mural.

13.4.1.1 **MIROIR 0.60 x 1.00m ht**

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

Suivant généralités précédentes.

***Localisation** : DANS ENSEMBLE DES SANITAIRES*
au-dessus des lavabos
NIVEAU RDC BAS

Vestaires H	1 U
Vestaires F	1 U
sanitaires / accueil	1 U
sanitaires	1 U

***Localisation** : NIVEAU RDC HAUT*

sanitaires visiteurs / entrée principale	2 U
sanitaires visiteurs / entrée accueil	1 U
sanitaires perso / interface	2 U
sanitaires visiteurs utdt	1 U
sanitaires perso utdt	2 U
sanitaires visiteurs / pfr	1 U

***Localisation** : NIVEAU R+1*

sanitaires visiteurs / CMP	2 U
sanitaires perso / CMP	2 U
sanitaires visiteurs / addicto	2 U
sanitaires perso / addicto	2 U
sanitaires perso CMP 1	2 U
sanitaires visiteurs cmp2	2 U

***Localisation** : NIVEAU R+2*

sanitaires perso / repaire	2 U
sanitaires visiteurs / repaire	2 U
sanitaires perso / cs2r	2 U
sanitaires visieteurs cs2r	2 U

***Localisation** : NIVEAU R+3*

sanitaires perso / service mobile 1	2 U
sanitaires visiteurs / service mobile 2	2 U
	=

37 U

		U	**37**	€	€

13.4.2 **TAPIS SAS D'ENTREE ALU-TEXTILE AVEC CADRE / INTERIEUR**

Fourniture et pose d'un tapis d'entrée technique avec profilé gratte-pied en aluminium brossé, et bande d'essuyage en REPS intégrées et avec cadre mise en œuvre conforme aux normes PMR, comprenant :

CADRE ALUMINUM

- A sceller pour pose encastrée en aluminium profilé d'hauteur adaptée au tapis avec pattes et équerres de scellement.
- Aux mesures extérieures de l'essuie pieds.
- Chant supérieur de cadre affleurant soigneusement le parement du revêtement de sol.

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- Profilé gratte pied en aluminium brossé.
- Bande d'essuyage simple en profilés de caoutchouc brut noir avec fibres nylons intégrées dans la masse.
- Assemblage par broches en acier électrogalvanisé inoxydable.
- Pose en intérieur et en extérieur.
- Réversible, rigide et garanti 15 ans.
- Epaisseur 17mm env..
- Comportement au feu: Cfl-S1
- Coloris : au choix du Maître d'Œuvre dans la gamme du fabricant (avec possibilité de multi-coloris).

MARQUE(S) & REFERENCE(S) : **du type "517 R " de chez EMCO ou techniquement quivalent.**

MATERIAU ou MATERIEL PROPOSE PAR L'ENTREPRISE :

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT
13.4.2.1	**TAPIS SAS D'ENTREE ALU-TEXTILE AVEC CADRE / NIVEAU RDC "BAS" (1)** Suivant prescription ci-avant Surface (donné à titre indicatif) : **3.45 m² environ.** ***Localisation** : NIVEAU RDC "BAS" - Accueil*				
			1 U		
		U	**1**	€	€
13.4.2.2	**TAPIS SAS D'ENTREE ALU-TEXTILE AVEC CADRE / NIVEAU RDC "BAS" (2)** Suivant prescription ci-avant Surface (donné à titre indicatif) : **4.16 m² environ.** ***Localisation** : NIVEAU RDC "BAS" - Circulation 2*				
			1 U		
		U	**1**	€	€
13.4.2.3	**TAPIS SAS D'ENTREE ALU-TEXTILE AVEC CADRE / NIVEAU RDC** Suivant prescription ci-avant Surface (donné à titre indicatif) : **4.54 m² environ.** ***Localisation** : NIVEAU RDC - Sas*				
			1 U		
		U	**1**	€	€
13.4.3	**EQUIPEMENT PMR D'ESCALIER**				
13.4.3.1	**BANDE VISUELLE ET PODOTACTILE SUR PALIERS D'ESCALIERS INTERIEUR** Fourniture et pose de bande bande d'éveil de vigilance caoutchouc, comprenant : - Bande caoutchouc pastillé de 0.40 m de largeur. - Épaisseur 5 mm environ. - Fixation collé. - Ensemble mise en oeuvre conformément à la réglementation PMR en vigueur. - Support : marches et paliers avec revêtement sol carrelage. - Teinte au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant. ***Localisation** : TRAITEMENT DES PALIERS ET PALIERS INTERMEDIAIRES DES ESCALIERS CENTRAUX 1 et 2 AVEC UN REVETEMENT EN PIERRE EXISTANT* *ESCALIER 1* *Du niveau RDC jusqu'au R+1* 2*2*1.60 = 6,40 ML ***Localisation** : Du niveau R+1 jusqu'au R+2* 2*2*1.60 = 6,40 ML ***Localisation** : Du niveau R+2 jusqu'au R+3* 2*2*1.60 = 6,40 ML = 19,20 ML ***Localisation** : ESCALIER 2* *Du niveau RDC "bas" jusqu'au RDC* 2*2*1.60 = 6,40 ML ***Localisation** : Du niveau RDC jusqu'au R+1* 2*2*1.60 = 6,40 ML ***Localisation** : Du niveau R+1 jusqu'au R+2* 2*2*1.60 = 6,40 ML ***Localisation** : Du niveau R+2 jusqu'au R+3* 2*2*1.60 = 6,40 ML = 25,60 ML =				
			45,00 ML		
		ML	**45,00**	€	€

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

13.4.3.2 **CONTRASTE VISUEL DES PREMIERE ET DERNIERE CONTREMARCHES ESCALIER**

Fourniture et pose de bandes pour contraste visuel pour les PMR des premières et dernières marches d'escalier.
- Bandes en matériau composite multicouche.
- Teinte au choix de l'architecte.
- Fixation collée contre contre-marche carrelée de l'escalier
- Compris toutes sujétions de mise en œuvre.

***Localisation** : TRAITEMENT DES PREMIERES ET DERNIERES MARCHES DE CHAQUE VOLEE DES ESCALIERS CENTRAUX 1 ET 2*
ESCALIER 1

Du niveau RDC jusqu'au R+1

2*2*1.60 = 6,40 ML
***Localisation** : Du niveau R+1 jusqu'au R+2*

2*2*1.60 = 6,40 ML
***Localisation** : Du niveau R+2 jusqu'au R+3*

2*2*1.60 = 6,40 ML
= 19,20 ML
***Localisation** : ESCALIER 2*

Du niveau RDC "bas" jusqu'au RDC

2*2*1.60 = 6,40 ML
***Localisation** : Du niveau RDC jusqu'au R+1*

2*2*1.60 = 6,40 ML
***Localisation** : Du niveau R+1 jusqu'au R+2*

2*2*1.60 = 6,40 ML
***Localisation** : Du niveau R+2 jusqu'au R+3*

2*2*1.60 = 6,40 ML
= 25,60 ML
= **45,00 ML**

ML	**45,00**	€	€

13.4.3.3 **TRAITEMENT ANTI-DERAPANT / NEZ DE MARCHES EXISTANTES**

Réalisation d'un traitement anti-dérapant adapté au support (revêtement en pierres collé), sur les nez de marches existants., tel que grenaillage ou rainurage soigné du nez de marche (procédé à faire valider par l'Architecte)
Système adapté à la pose du revêtement en pierres collés
- Compris toutes sujétions d'exécution pour une parfaite finition de l'ouvrage.

- Finition et aspect au choix de l'Architecte.

***Localisation** : TRAITEMENT DES NEZ DE MARCHES DES ESCALIERS CENTRAUX 1 ET 2 AVEC REVETEMENT EN PIERRE COLLEE*
ESCALIER 1

Du niveau RDC jusqu'au R+1

2*11U*1.60 = 35,20 ML
***Localisation** : Du niveau R+1 jusqu'au R+2*

2*11U*1.60 = 35,20 ML
***Localisation** : Du niveau R+2 jusqu'au R+3*

2*11.00*1.60 = 35,20 ML
= 105,60 ML
***Localisation** : ESCALIER 2*

Du niveau RDC "bas" jusqu'au RDC

2*11.00*1.60 = 35,20 ML
***Localisation** : Du niveau RDC jusqu'au R+1*

2*11.00*1.60 = 35,20 ML
***Localisation** : Du niveau R+1 jusqu'au R+2*

2*11.00*1.60 = 35,20 ML
***Localisation** : Du niveau R+2 jusqu'au R+3*

2*11.00*1.60 = 35,20 ML
= 140,80 ML
= **247,00 ML**

ML	**247,00**	€	€

Code	Désignation	U	Qte	P.U. HT	P.T. HT

13.4.4 **PROFIL DE SEUIL EN ALUMINIUM**

Fourniture et pose d'un profil d'arrêt de revêtement de type aluminium arrondi, formant liaison carrelage et autre revêtement de sol de nature différente, et comprenant :
- Mise en œuvre du profil lors de la pose du revêtement,
- Compris coupes, réglage et ajustage, mise à niveau avec le revêtement, etc...
- Fixation par scellement, compris toutes sujétions d'exécution.

MODE DE METRE : ML
* Passage de porte compté pour 1.00 ml

***Localisation** : NIVEAU RDC "BAS"*

Accueil

1*1.00 = 1,00 ML

***Localisation** : NIVEAU RDC*

Entrée principale + Circulation RDC Haut

6*1.00 = 6,00 ML
4*1.55 = 6,20 ML
1*2.84 = 2,84 ML
= 15,04 ML

***Localisation** : Petite circulation*

3*1.00 = 3,00 ML
=

20,00 ML

ML	**20,00**	€	€	

13.4.5 **PLOTS BETON de 0.20 x 0.20 x 0.15 m ht Compris habillage carrelage**

Réalisation de plots en béton massifiés, de section 20/20 cm et de 15 cm de hauteur environ, compris difficulté et détails annexes de réalisation au droit des sorties de canalisations.
Habillage sur faces visibles en carrelage grès cérame collé assortie aux parties courantes.

Cette prestation sera réalisée après commande écrite de l'Architecte en fonction des besoins réels du chantier.

***Localisation** : Suivant besoins en cours de chantier*

20 U

U	**20**	€	€	

13.4.6 **CAISSON HORIZONTAL DE 0.10 x 0.15 m ht**

Réalisation de caisson par panneau polystyrène comprenant :

- Panneaux réalisée par système de construction prêt à carreler en panneaux composite à âme mousse polystyrène ou polyuréthanne haute densité recouvert 2 faces d'un enduit tramé base ciment sous réserve d'une épaisseur minimum adaptée, y compris prises nécessaires, coupes, chutes, profilé U plastique en pied de cloison, protection et nettoyage.
- Habillage faïences compté séparément
- Façon de chaîne d'angle et respect des passages de canalisations.
- Scellements, coupes, entailles, déchets et toutes sujétions d'adaptation sur cloisonnement de distribution, avec serrage, calfeutrements, etc... .

Mode de métré : Au ml

Cette prestation sera réalisée après commande écrite de l'Architecte en fonction des besoins réels du chantier.

***Localisation** : Suivant besoins en cours de chantier*

30,00 ML

ML	**30,00**	€	€	

OUVRAGES DE FINITION

Total H.T. : _____€

RECAPITULATIF
Lot n°13 CARRELAGE - FAIENCE

RECAPITULATIF DES CHAPITRES

13.1 - TRAVAUX PREPARATOIRES _____ **€ HT**

13.2 - CARRELAGE _____ **€ HT**

13.3 - FAIENCE _____ **€ HT**

13.4 - OUVRAGES DE FINITION _____ **€ HT**

Total du lot CARRELAGE - FAIENCE

Total H.T. : _____ **€**

Total T.V.A. (20%) : _____ **€**

Total T.T.C. : _____ **€**

Soit en toutes lettres TTC : _____
